

**Séance du Conseil de Ville
du 26 octobre 2015, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 9 / 2015**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 8 du 28 septembre 2015
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - M. Silvano Bonadei et son épouse Mme Lucietta Bonadei-Lanza
 - Mme Céline Decrand, son époux M. Abdelilah Nafdaoui et leur fille Sophia Nafdaoui
 - M. Mukesh Runnoo, son épouse Mme Patim Bookun Runnoo, et leurs enfants Irish et Jessie Runnoo
 - Mme Maria da Conceição Santos Carvalho et sa fille Yolanda Carvalho Frazão
6. Développement du postulat 4.14/15 - "Partager la rue de la Mandchourie entre tous les usagers", CS•POP•Verts, M. André Parrat
7. Réponse au postulat 4.05/15 - "Un deuxième pilier pour tous les travailleurs et travailleuses de la commune de Delémont", CS•POP•Verts, Mme Marie-Claire Grimm
8. Réponse au postulat 4.07/15 - "Diminution du trafic durant les événements en Vieille Ville", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez
9. Réponse à la motion 5.03/15 - "Pour que Delémont devienne « formidablement équitable » !", PS, M. Sébastien Lapaire
10. Réponse à la motion interne 5.07/15 - "Pour une disposition de la salle plus conviviale", PS, M. Sébastien Lapaire
11. Divers

1. **COMMUNICATIONS**

Mme Jeanne Beuret, présidente, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. **APPEL**

Conseil de Ville

41 membres sont présents.

Mme Jeanne **Beuret**, présidente, M. Renaud **Ludwig**, 1^{er} vice-président, M. Jude **Schindelholz**, 2^e vice-président, MM. Olivier **Montavon** et Christophe **Günter**, scrutateurs.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Alain **Beuret**, Quentin **Chappuis**, Pierre **Chételat**, Karen **Chevrolet**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Luc **Dobler**, Paul **Fasel**, Pierre-Alain **Fleury**, Anne **Froidevaux**, Sébastien **Lapaire**, Christel **Lovis**, Murielle **Macchi**, Sylvianne **Mertenat**, Jean-Paul **Miserez**, Grégoire **Monin**, Dominique **Nusbaumer**, André **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Philippe **Rottet**, Hervé **Schaller**, Mehmet **Suvat**.

Sont excusés et remplacés

M. Félix Baumann est remplacé par Mme Marie **Blandino**

M. Pierre Berthold est remplacé par M. Didier **Schaller**

M. Yves Bregnard est remplacé par M. Afrim **Ramnabaja**

M. Francis Charmillot est remplacé par M. Thierry **Kamber**

Mme Marie-Claire Grimm est remplacée par Mme Lydia **Schwyzler**

M. Besim Hoxha est remplacé par M. Laurent **Michel**

Mme Rébecca Lena est remplacée par Mme Sokpolie **Mansouratou**

M. Pierre-Alain Voisard est remplacé par M. Claude **Chèvre**

Conseil communal

- M. Damien **Chappuis**, Mairie, Département des finances et de l'informatique
- M. Patrick **Chapuis**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement
- M. Jean-Yves **Gentil**, Département de l'énergie et des eaux

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Julien **Jaussi**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 8 DU 28 SEPTEMBRE 2015

Le procès-verbal no 8 du 28 septembre 2015 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, relève que les résultats de l'étude liée aux flux des tâches dans les Services ASJL et CS, qui seront rendus à fin janvier prochain, impliqueront sans doute une vacance du poste de chef de service concerné, le titulaire ayant démissionné à cette même date, ce qui pose problème selon M. Rebetez. Il se demande si les services peuvent fonctionner sans supérieur et s'interroge sur l'avenir des projets mis en place. Aussi, il souhaite savoir si le Conseil communal prend le risque d'une vacance du poste, s'il confiera des mandats externes ou s'il mettra au concours rapidement deux postes à mi-temps, taux à éventuellement adapter selon les résultats de l'étude.

M. Damien Chappuis, maire, rappelle les informations données lors de la dernière séance et indique que l'Exécutif n'envisage pas, à l'heure actuelle, de renouveler ce poste pour une durée indéterminée tant que les résultats de l'étude ne sont pas connus. En revanche, Mme Esther Gelso et M. Patrick Chapuis, conseillers communaux en charge des deux départements, assumeront des responsabilités supplémentaires en l'absence d'un chef de service, tout comme les responsables d'unités, tout en ayant recours à un renforcement pour gérer le travail quotidien. Par ailleurs, aucun nouveau projet ne sera développé durant cette vacance.

M. Camille Rebetez n'est pas satisfait.

M. Philippe Rottet, UDC•UDF•sp, rapporte les réclamations de plusieurs habitants, qui ont dû payer une entrée au musée alors qu'ils ne désiraient visiter que l'exposition liée au Plan directeur communal. Considérant cette démarche comme étant un acte démocratique et citoyen, il estime qu'une telle visite devrait être gratuite.

Mme Françoise Collarin en référera à son département, même si, à son sens, rendre la visite non payante serait incorrect vis-à-vis de la population qui a déjà parcouru l'exposition.

M. Philippe Rottet est partiellement satisfait.

M. Pierre Chételat, PLR, revenant sur les scrutins du 18 octobre 2015, s'étonne que, lors du dépouillement des élections cantonales, l'un des candidats au Parlement était membre du Bureau électoral. Il souhaite des explications à ce sujet, estimant les représentants des groupes politiques assez nombreux pour éviter toute collusion d'intérêts, même s'il est persuadé que ce choix n'a eu aucune incidence sur les résultats.

M. Damien Chappuis, maire, mettant en exergue qu'élections fédérales et cantonales n'auront lieu simultanément que tous les 20 ans, relève l'organisation considérable que cette situation a impliquée, de même que les nombreuses participations des partis politiques, du personnel communal, des étudiants et des informaticiens. Répondant à M. Chételat, M. Chappuis confirme que les deux présidents des Bureaux n'étaient pas candidats aux élections dont ils avaient la charge. Il informe également que, selon la Chancellerie cantonale, aucune interdiction n'existe pour un candidat d'être dans le même Bureau de dépouillement que l'Autorité pour laquelle il s'est présenté. M. Chappuis relève la confiance que le Conseil communal accorde aux personnes qui s'engagent en faveur de la démocratie.

M. Pierre Chételat n'est pas satisfait.

Mme Yvonne Plumez, PDC-JDC, soulignant la forte participation de la population à ces scrutins, relève la parfaite organisation mise en place à cette occasion. Toutefois, le recrutement des représentants politiques s'est révélé difficile, alors que plusieurs candidats au Parlement ont pris part au dépouillement de cette élection. Estimant qu'une telle situation ne doit plus se produire, elle suggère la mise en place de Bureaux électoraux comprenant moins de représentants politiques et plus d'étudiants rémunérés.

M. Damien Chappuis, maire, rappelle que des élections simultanées ne se produiront que tous les 20 ans et félicite l'ensemble des participants qui ont contribué au bon déroulement des scrutins, le dépouillement s'étant d'ailleurs achevé le même jour peu après 21 heures. Cependant, le Conseil communal envisage la création d'un Bureau électoral, réunissant des personnes de confiance et expérimentées au dépouillement, pour les postes de vice-président et de secrétaire. M. Chappuis estime toutefois qu'il appartient aux partis de prendre part à de tels événements en désignant leurs représentants. Parallèlement, dès 2016, une action du Département ASJEL visera à inciter la jeunesse à voter, dans le cadre de laquelle elle sera sollicitée pour participer à des scrutins, avec l'encadrement de personnes habituées à de tels exercices.

Mme Yvonne Plumez est satisfaite.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, met en évidence la dangerosité des places dépose-minute situées à la route de Moutier, juste après le giratoire. Leur accès est complexe et des véhicules stationnent en dehors des emplacements. Ces places devraient être modifiées, selon M. Baettig, qui relève que des difficultés de parage existent également à l'est et à l'ouest de la gare.

Mme Françoise Collarin admet que les chantiers dans ce quartier compliquent la circulation. Elle informe que la Police locale a effectué des contrôles s'agissant des places dépose-minute de manière à éviter les abus. Le Département UETP prêter attention à cette situation pour déterminer si des améliorations peuvent être apportées. L'aménagement définitif de l'avenue de la Gare prévoira des emplacements dépose-minute du côté de la Sorne, ce qui impliquera éventuellement une utilisation moins fréquente des places à la route de Moutier.

M. Dominique Baettig n'est pas satisfait.

M. Christophe Günter, PLR, indique que le parking situé sous le pont de la RDU est très fréquenté, raison du marquage de places de stationnement par la Commune en 2013, qui a toutefois disparu vu cet emplacement en chaille. D'autre part, même si les automobilistes stationnent avec beaucoup de discipline, ils oublient parfois de laisser un passage libre pour sortir du parking. Aussi, M. Günter demande à la Ville si elle pourrait délimiter un passage traversant de part en part le parking avec du mobilier urbain, afin que les voitures parquées au nord puissent en tout temps ressortir des lieux.

Mme Françoise Collarin rappelle le déversoir prévu à cet endroit, pour éviter des inondations à la rue de la Jeunesse et sur la partie nord de la gare. En revanche, la parcelle située à l'ouest de la patinoire, récemment acquise par la Commune, sera utilisée provisoirement comme parking dès le printemps 2016, raison pour laquelle Mme Collarin estime inopportun de mener une étude pour mieux organiser le stationnement sous le pont de la RDU.

M. Christophe Günter n'est pas satisfait.

Mme Mansouratou Sokpolie, PS, rapporte les interrogations de plusieurs citoyens s'agissant des scrutins du 18 octobre, notamment le très court délai entre la réception des documents et le vote proprement dit, de plus en période de vacances. Par ailleurs, la propagande est parvenue aux habitants après les bulletins de vote et a été adressée "au chef de famille". Relevant l'aspect économique et écologique de cet envoi, Mme Sokpolie estime qu'il aurait pu être adressé "à la famille ...", par exemple. Elle souhaite connaître l'appréciation du Conseil communal sur ces trois questions et les enseignements qu'il pourra en tirer, en particulier pour le second tour des élections au Gouvernement.

M. Damien Chappuis, maire, indique que seul l'avancement du délai légal de dépôt des listes permettrait un envoi des documents à la population avant les vacances, ce qui peut aussi poser problème. Par ailleurs, s'agissant des compétences communales, si des délais doivent impérativement être respectés s'agissant de l'envoi des bulletins de vote, il n'en va pas de même pour la propagande, dont l'expédition en même temps que les bulletins ne peut pas être assurée. En ce qui concerne son adressage à un membre de la famille, ce que les partis politiques ont accepté, la Ville de Delémont a appliqué cette procédure en ajoutant le texte "Aux électrices et électeur du ménage de ...". Quant aux bulletins du 2^e tour, en raison du dépôt des listes et de leur impression, ils seront envoyés le 29 octobre en courrier prioritaire.

Mme Mansouratou Sokpolie est satisfaite.

Mme Murielle Macchi, PS, fait part de ses inquiétudes quant au projet de Centre de la BD, dans les entrepôts Rippstein, aucune activité n'ayant lieu sur ce site alors que la Ville en assume le loyer. Soulignant que le budget 2015 prévoit Fr. 180'000.- pour ce musée, Mme Macchi souhaite connaître les dépenses consenties à ce jour et savoir si l'Exécutif proposera à nouveau une telle charge pour 2016. Le cas échéant, elle souhaiterait avoir accès aux comptes de la Fondation Rosinski.

M. Patrick Chapuis, rappelant les pistes envisagées par le Conseil communal pour développer la BD à Delémont, indique que 2015 est une année de réflexion dans le but de définir le futur centre. Un groupe de travail réunissant le Canton, la Confédération et Jura Tourisme a mandaté une entreprise pour déterminer les contours du futur centre, les résultats de l'étude étant attendus pour décembre. Pour l'heure, la Ville paie effectivement un loyer pour les entrepôts, qui ont servi pour l'organisation du festival Delémont'BD et qui abriteront prochainement le secrétariat de cette manifestation. Parallèlement, une exposition consacrée à l'artiste Rosinski sera ouverte au public dès début décembre et durant trois mois. De plus, une étude permettra de déterminer comment la ville vivra autour de la BD. M. Chapuis confirme que le Conseil de Ville sera nanti des comptes de la Fondation Rosinski, cette dernière ayant œuvré cette année à la définition des buts du centre, dont M. Chapuis attend l'ouverture au plus vite.

Mme Murielle Macchi n'est pas satisfaite.

Mme Jeanne Beuret, présidente, CS•POP•Verts, rapporte le désarroi de certains citoyens concernant le stationnement à la rue du 23-Juin, dont les règles ne sont pas respectées. A l'instar de la place de la gare où des agents de sécurité ont parcouru les lieux durant plusieurs semaines, Mme Beuret demande à la Ville de prendre toute mesure visant à faire cesser les parcages illégaux dans la rue précitée.

M. Damien Chappuis, maire, informe qu'il demandera immédiatement à la Police locale de faire respecter l'ordre en Vieille Ville, comme partout ailleurs sur le territoire communal.

Mme Jeanne Beuret est partiellement satisfaite.

Mme Jeanne Beuret, présidente, soumet à l'approbation du Conseil de Ville le report du point 7 à la prochaine séance, à la demande de Mme Marie-Claire Grimm, absente.

DECISION : le report du point 7 à la séance du 30 novembre 2015 est accepté à la majorité évidente, avec deux avis contraires.

5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

M. Damien Chappuis, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes, qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- M. Silvano Bonadei et son épouse Mme Lucietta Bonadei-Lanza
 - Mme Céline Decrand, son époux M. Abdelilah Nafdaoui et leur fille Sophia Nafdaoui
 - M. Mukesh Runnoo, son épouse Mme Patim Bookun Runnoo, et leurs enfants Irish et Jessie Runnoo
 - Mme Maria da Conceição Santos Carvalho et sa fille Yolanda Carvalho Frazão
- sont acceptées à l'unanimité, par 41 voix.

6. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.14/15 - "PARTAGER LA RUE DE LA MANDCHOURIE ENTRE TOUS LES USAGERS", CS•POP•VERTS, M. ANDRÉ PARRAT**

M. André Parrat, CS•POP•Verts, bien que le Conseil communal ait accepté ce postulat, insiste sur la nécessité de mener une étude visant la sécurisation des lieux pour tous les usagers, en particulier pour le tronçon allant du bas du pont de la RDU jusqu'au giratoire donnant accès la rue du Pont-Neuf. M. Parrat relève le développement de ce quartier et la densification de la circulation due au fait que la route dessert la zone industrielle, des commerces et des lieux de loisir situés à l'extérieur de la Ville, et des écoles à la rue de la Jeunesse. De plus, le quartier compte une nouvelle résidence abritant des appartements protégés, en plus de Clair-Logis, et des installations sportives. Le secteur donne également accès à des pistes cyclables et la création d'une crèche de 150 places engendrera un accroissement considérable du trafic. De l'avis de M. Parrat, la limitation de vitesse à 50 km/h devrait être revue à défaut d'alternatives, comme par exemple une zone rencontre limitée à 20 ou 30 km/h. M. Parrat invite à accepter ce postulat pour que le Conseil communal effectue une étude approfondie, afin d'assurer un partage de la route entre tous les usagers.

Mme Françoise Collarin suggère d'accepter ce postulat, pour que le Conseil communal, comme pour tous les postulats ou motions acceptés, puisse mener une réflexion. Le Département UETP avait déjà étudié la desserte du CEJEF mais l'examen de ce secteur s'impose désormais.

M. Philippe Rottet, UDC•UDF•sp, estime que la dernière phrase du postulat permet incontestablement une grande interprétation, dont les automobilistes supporteront les conséquences. Il met en évidence le large gabarit de la route, ses deux trottoirs et ses deux passages pour piétons sécurisés. Il regretterait que des chicanes soient installées, comme à la rue du Temple, et l'installation de panneaux signalant la présence d'enfants devrait suffire. Son groupe prêtera une attention particulière aux résultats de l'étude, estimant que d'autres secteurs présentent eux aussi des problèmes de circulation, notamment la route du Vorbourg ou le haut de la rue des Moulins, qui ont fait l'objet d'interventions de sa part, sans amélioration.

DECISION : le postulat 4.14/15 - "**Partager la rue de la Mandchourie entre tous les usagers**", CS•POP•Verts, M. André Parrat, est accepté par 35 voix contre 3.

7. **RÉPONSE AU POSTULAT 4.05/15 - "UN DEUXIÈME PILIER POUR TOUS LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE LA COMMUNE DE DELÉMONT", CS•POP•VERTS, MME MARIE-CLAIRE GRIMM**

Point reporté.

8. **RÉPONSE AU POSTULAT 4.07/15 - "DIMINUTION DU TRAFIC DURANT LES ÉVÉNEMENTS EN VIEILLE VILLE", CS•POP•VERTS, M. CAMILLE REBETEZ**

M. Damien Chappuis, maire, informe que l'Exécutif a procédé à des tests pour déterminer une réglementation adéquate de la circulation en Vieille Ville, notamment lors du festival Delémont'BD. La restriction du trafic a été appréciée car elle a permis à chaque participant de se déplacer librement sans avoir à prêter attention aux automobilistes. Elle sera appliquée lors des prochaines éditions du festival, de même qu'à l'occasion d'autres manifestations de cette importance. Les organisateurs seront informés de cette décision qui ne pourra toutefois pas être systématiquement appliquée, comme le requiert le postulat.

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, demande une motion d'ordre, rappelant qu'il avait supprimé le terme "systématique" de son postulat.

M. Damien Chappuis, maire, accueille favorablement cette modification, vu que la proposition de l'Exécutif va justement dans ce sens. Ainsi, pour toute manifestation, une liste de contrôle sera mise à la disposition des organisateurs et des services communaux et l'envergure de la manifestation impliquera une éventuelle limitation ou suppression de la circulation. Par ailleurs, M. Chappuis souligne que certains organisateurs préfèrent maintenir un trafic en Vieille Ville, pour des questions de visibilité de leur manifestation.

9. **RÉPONSE À LA MOTION 5.03/15 - "POUR QUE DELÉMONT DEVIENNE « FORMIDABLEMENT ÉQUITABLE » !", PS, M. SÉBASTIEN LAPAIRE**

M. Damien Chappuis, maire, rapporte que le Conseil communal a validé dernièrement la directive en question, qui nécessite encore l'aval des services communaux, avant d'être transmise à l'organisme Fair Trade Town en vue de l'obtention de la distinction.

M. Sébastien Lapaire, PS, estime que les démarches de l'Exécutif ne répondent pas à la présente intervention mais à la motion 5.31/11 - "Pour des achats publics équitables". Il rappelle avoir transmis à M. Pierre Kohler la directive émanant de Fair Trade Town, stipulant que le Conseil communal, pour tout achat, doit peser le pour et le contre en fonction de différents critères, celui du prix, entre autres, n'étant pas prioritaire. M. Lapaire invitait à rédiger une directive visant des achats publics responsables et à déterminer environ huit critères, comme par exemple l'engagement d'apprentis, le sponsor d'associations culturelles ou des critères de qualité, d'écologie ou d'économie. Il rappelle les termes de sa motion qui précisent les points à respecter pour l'obtention de la distinction, notamment qu'un groupe de travail coordonne l'engagement de la Ville, le but étant de sensibiliser la population, les médias, les entreprises et les institutions publiques au commerce équitable.

M. Lapaire indique avoir contacté Swiss Trade, porteur de Fair Trade Town, qui réunit en association les producteurs concernés au niveau suisse. Surpris qu'une commune jurassienne soit la première à briguer cette distinction, Swiss Trade n'a par ailleurs jamais eu de contact avec la Municipalité de Delémont. M. Lapaire confirme à nouveau être à la disposition de la Ville dans le cadre de ce projet. Il remercie néanmoins l'Exécutif pour l'élaboration de la directive concernant les achats publics responsables. Il l'invite à persister dans cette direction, sentant la population très réceptive à cette problématique.

Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, remercie M. Lapaire pour son engagement. Enseignante à Delémont, elle confirme la volonté et l'intérêt des établissements publics en faveur du commerce équitable, citant en exemple la distribution de pommes bio aux élèves et l'approvisionnement des cantines en produits de qualité. De plus, elle informe qu'une fête de la solidarité aura certainement lieu en 2017 au Collège de Delémont et que la Ville pourrait profiter des synergies avec cette manifestation.

10. **RÉPONSE À LA MOTION INTERNE 5.07/15 - "POUR UNE DISPOSITION DE LA SALLE PLUS CONVIVIALE", PS, M. SÉBASTIEN LAPAIRE**

Mme Jeanne Beuret, présidente, indique que le Bureau a longuement débattu de cette motion interne et analysé les alternatives respectant les demandes de l'auteur, pour proposer au Conseil de Ville, à fin septembre, un nouvel aménagement de la salle. Cette variante a conduit à une seconde alternative, similaire à la disposition en place jusqu'en 2008, qui comptait toutefois de 51 membres. Mme Beuret invite les partis à exprimer leur avis dans le but de décider d'une disposition satisfaisant le plus grand nombre.

M. Jude Schindelholz, PS, informe que la variante proposée à fin septembre n'est pas adaptée au nombre de conseillers ni à la grandeur de la salle, même si elle permet aux membres de travailler ensemble. Elle offre peu de possibilités de déplacement et trop peu de place pour le public. En ce sens, la suggestion exposée par Mme Beuret corrige ces points négatifs et peut satisfaire le groupe socialiste.

M. Pierre Chételat, PLR, estime que la disposition en U est un peu grande et qu'elle nécessite des micros de tables, pour éviter les déplacements à la tribune et le transport de l'enregistreur qui, utilisé depuis de nombreuses années, mériterait d'être changé. M. Chételat se dit prêt à tester la solution en double U, même s'il a une préférence pour la configuration actuelle.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, rapporte l'insatisfaction de son groupe s'agissant du test de septembre, en raison de la grande place vide au centre de la salle et du manque d'espace réservé au public. Il estime que la variante en double U pourrait être testée, tout en relevant les autres occupations de la salle, pour lesquelles la disposition actuelle est plus adaptée. Aussi, le groupe PCSI est plutôt favorable au maintien de la disposition actuelle.

Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, informe que son groupe est ouvert au changement, tout en relevant que le test de fin septembre offrait peu de place pour se déplacer et que l'espace réservé au public était insuffisant. Elle suggère de réduire les rangs latéraux et prévoir un second rang dans le fond de la salle, en réservant un passage pour les conseillers.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, estime que la disposition en U permet un meilleur décompte des voix. La place vide au centre est toutefois un grand inconvénient pour son groupe, qui n'est pas non plus favorable à l'aménagement en double U, bien qu'il accepte de le tester. Il souhaiterait toutefois que ce sujet, non crucial, en arrive à son terme.

M. Renaud Ludwig, premier vice-président, indique que le Bureau soumettra au Conseil de Ville une dernière proposition en novembre prochain.

11. **DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposés :

- **interpellation 3.02/15** - "Assainissement des routes avec de nouveaux revêtements antibruit", PLR, M. Christophe Günter
- **postulat 4.15/15** - "Passage sous-voie de la gare : réduire le sentiment d'insécurité", PS, M. Mehmet Suvat
- **postulat 4.16/15** - "Utiliser l'énergie en friche Blue Energy, une innovation révolutionnaire aussi pour la Ville de Delémont", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig

La séance est levée à 20 h 20.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La vice-chancellerie :

Jeanne Beuret

Nadia Maggay

Delémont, le 6 novembre 2015